

Au CISSS de Laval, la maltraitance : **c'est NON!**

Ressources disponibles pour vous soutenir:

- **Centre d'éthique du CISSSL**

Par courriel:
centre.ethique.ciSSLav@ssss.gouv.qc.ca

Par téléphone:
téléphone: 450 668-1010 poste 24228, option 2

- **Expert clinique en maltraitance de votre direction**

Voici d'autres liens intéressants:

[La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec](#)

[Les dilemmes éthiques des intervenants confrontés aux situations de mauvais traitements envers les personnes aînées](#)

L'intervention en contexte de maltraitance envers les aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité peut comporter plusieurs enjeux éthiques et défis d'intervention.

Voici trois outils disponibles pour vous soutenir dans vos réflexions éthiques cliniques et tout au long du processus d'intervention en contexte de maltraitance.

**GRILLE D'ANALYSE D'UNE
SITUATION DE
MALTRAITANCE**

LE TRIANGLE DE L'ÉTHIQUE

**EN MAINS
ARBRE DÉCISIONNEL «ENJEUX
ÉTHIQUES, MALTRAITANCE,
AÎNÉS, INTERVENTIONS,
SCÉNARIOS**

Étape 1: Grille d'analyse d'une situation de maltraitance

- Outil clinique visant à évaluer les contraintes psychosociales pouvant influencer la capacité d'une personne à demander de l'aide ou d'obtenir de l'aide en contexte de maltraitance
- Créée par le Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale

Étape 2: Le triangle de l'éthique

- Outil utile pour questionner la dimension éthique d'une situation problème en cherchant à équilibrer 3 pôles : «Je» «Tu» «Ils»
- La construction d'un NOUS permet à chacun d'être partenaire de la décision éthique
- D'après S. Bouliane et P. Firket (2013) : Teaching Moment: Aborder l'éthique en supervision clinique : une approche en trois temps, Canadian Family Physician

Étape 3: Arbre décisionnel en MAINS

- Outil pour soutenir les intervenants dans leur réflexion éthique et prise de décision au cours du processus d'intervention en lien avec la maltraitance d'un aîné ou toute personne majeure en situation de vulnérabilité
- Cible les valeurs, les enjeux, énumère les pratiques psychosociales et place le point de vue de la personne maltraitée ou de son représentant légal au centre des interventions
- Créée par Marie Beaulieu et le Centre de recherche sur le vieillissement du CISSS-Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke



Une femme âgée de 95 ans, originaire de l'Asie, unilingue, ayant des atteintes cognitives importantes, vit au sous-sol chez sa fille. Mme est alitée 24/24 et il arrive qu'elle soit laissée seule, pendant plusieurs heures. Fille refuse l'ajout de services du CLSC prétextant qu'avec l'installation d'une caméra de surveillance, tout est sécuritaire.

L'équipe du soutien à domicile est inquiète et ne croit pas que la caméra soit suffisante pour combler les besoins et assurer le bien-être de leur usagère.

Sommes-nous devant une situation de négligence?

Quels sont les enjeux éthiques dans cette situation?

Une femme âgée de 65 ans, veuve, tombe amoureuse d'un homme de 48 ans, qu'elle a rencontré sur les réseaux sociaux. Celui-ci vient de perdre son emploi et se retrouve sans domicile. Mme accepte de l'aider et de l'héberger chez elle. Rapidement, elle constate que des biens ont disparu dans son domicile et que des achats ont été fait sur sa carte de crédit sans son consentement. Sa travailleuse sociale tente de l'aider mais celle-ci refuse.

Est-ce que la travailleuse sociale devrait respecter le refus de l'usagère ou viser plutôt une approche de protection envers elle?

Est-ce normal que la travailleuse sociale éprouve un malaise à fermer le dossier alors qu'elle a un motif raisonnable de croire que l'usagère subit de la maltraitance matérielle et financière?

Quels sont les valeurs en jeu?

Un homme âgé de 30 ans, non verbal, vivant avec une déficience intellectuelle, est hébergé dans une ressource de type familial. Le personnel constate lors des visites du père, que celui-ci force son fils à manger les repas qu'il a cuisiné, malgré plusieurs signes de refus (ferme la bouche, repousse son assiette).

Est-ce que ce geste est considéré comme de la maltraitance?

Est-ce de la maltraitance intentionnelle ou non intentionnelle?

Quels sont les dilemmes éthiques dans cette situation?

Un homme âgé de 55 ans, atteint de la sclérose latérale amyotrophique au stade avancé est hospitalisé pour une détérioration de l'état général. L'équipe médicale recommande des soins de confort alors que la conjointe refuse, continue de l'alimenter malgré sa dysphagie, et demande au médecin une gastro jéjunostomie.

Est-ce que la conjointe agit dans le meilleur intérêt du patient?

Est-ce de l'acharnement thérapeutique? voir de la maltraitance?